

ÉLÉMENTS SOMMAIRES SUR LA PLACE ET LE ROLE DES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES D'ENGINEERING AU MAROC

L'engineering fourni par les firmes et groupes internationaux paraît remplir la fonction d'un organisateur-prospecteur des lieux et occasions de réalisation d'ensembles intégrés et de marchandises produites par leurs unités.

Dans le cas du Maroc, en prenant en considération les variations des importations (estimées) de la demande d'engineering et celle des seuls biens d'équipement au cours des années 1961-1975, il ressort un coefficient multiplicateur de l'ordre de 4 (une dépense en engineering pour 1 million de DH prépare l'occasion à une importation de matériels de l'ordre de 4 millions).

Les conditions financières et modalités de paiement accordées par les entreprises générales, ensembliers et circuits bancaires internationaux, agissent fréquemment de manière déterminante dans l'affectation de l'étude et la réalisation d'un projet au Maroc.

A. — UNE INTERVENTION MASSIVE

Les estimations qui peuvent être avancées dans ce domaine ne sauraient traduire dans un premier stade que des niveaux d'ordre de grandeurs. En effet, tant qu'un inventaire précis et complet n'a pas été réellement effectué, les dépenses en matière de prestations d'engineering (stricto sensu) ne peuvent être qu'approchées (1).

Selon les branches concernées, et de l'avis des professionnels, l'engineering absorberait quelque 6 % de l'investissement dans le bâtiment et l'infrastructure en général et près de 10 % des investissements industriels.

(1) Les travaux de préparation du prochain plan 1978-82 semblent s'y intéresser sérieusement.

De telles évaluations, valables dans des pays industriellement avancés, paraissent bien en deçà des niveaux atteints généralement au Maroc.

A cela deux séries de raisons qui se complètent d'ailleurs :

— l'intervention des sociétés et bureaux d'études d'engineering dans un pays comme le Maroc est guidée en premier et dernier ressort par la réalisation d'un « sur-profit » ou au moins d'un taux de profit identique à celui enregistré dans leurs pays d'origine;

— au faible développement de ses forces productives en général se combine une expérience en matière d'élaboration et de réalisation de projets relativement fort réduite, favorisant en conséquence le « clé en main » étranger dont l'une des caractéristiques, et non des moindres, est d'être surestimée.

En prenant en considération le cas de deux projets de sucreries installées au Maroc, tenant compte par la même occasion d'un champ représentatif de l'investissement qui a été privilégié depuis 1962 dans le pays, l'engineering désigné comme tel a représenté les montants suivants :

1. <i>Sucrerie Bel Ksiri</i>	Millions de dirhams	
a/ engineering et assimilés	12,3	
b/ Investissement total	87,7	a/b = 14 %
2. <i>Sucrerie Sidi Allal Tazi</i>		
a/ engineering et assimilés	11	
b/ Investissement total	91	(1 DH = 0,91 FF)
a/b 12 %		

En ne retenant, dans le cas du Maroc, qu'une dépense d'engineering de l'ordre de 10 % d'un programme d'investissement moyen, le montant global des études aurait évolué au cours des trois dernières années comme suit :

Années	1974	1975	1976
Millions DH	420	770	1 065

A cet égard, les conclusions d'un premier recensement des marchés d'études, organisé par l'administration marocaine de la planification, évalue le montant des dépenses d'engineering (études, conception) engagées entre 1973 et 1976 à environ 2 896 000 000 DH, soit quelque 10,19 % du montant des investissements enregistrés pour la même période. La part en devises, c'est-à-dire celle qui a été réglée aux sociétés étrangères, aurait représenté une moyenne (arrondie) de 70 % par rapport au total des dépenses.

Il est à remarquer que ces chiffres et proportions ne prennent en considération ni les dépenses d'études incluses dans les contrats « clé en main » ni celles effectuées au titre de l'assistance technique apportée à des organismes d'études techniques locaux.

Il ressort de cette approche sommaire, à la fois qualitative et quantitative, que le caractère massif et prépondérant de l'intervention des organismes étrangers, au niveau de l'engineering stricto sensu, tend à constituer à son tour une donnée structurelle du Maroc.

B. UN TRANSFERT TECHNOLOGIQUE FORT LIMITÉ

L'une des formes et filières du transfert technologique est constituée par l'apport des sociétés d'engineering qui, dans le cas du Maroc, sont principalement étrangères.

Si un tel transfert technologique a pu se matérialiser par la mise en place d'ouvrages ou d'unités de production en ordre de marche, la prise en charge progressive des fonctions de conception et de réalisation par une structure nationale d'engineering n'aurait constitué qu'une exception qui confirme la règle.

En effet, si nous reprenons l'exemple de l'édification du secteur sucrier, pour la raison invoquée précédemment, nous ne pouvons manquer d'observer que le processus de transfert technologique a été fort limité quant à sa nature et quant à ses effets (2).

Concrètement, la mise en place d'une branche industrielle en vue de la production et du raffinage du sucre s'est appuyée sur l'intervention presque exclusive des seules firmes d'engineering liées, plus ou moins, à d'importants groupes industriels plurinationaux.

Entre 1962, année de démarrage du programme sucrier, et 1977, huit sucreries ont été réalisées et trois sont en voie de l'être.

Etant, dans l'ensemble, des unités répétitives, nécessitant dans certains cas quelques adaptations au lieu d'implantation et à la matière première (betterave ou canne à sucre), ces sucreries ont fourni l'occasion à l'intervention des principaux groupes européens axés sur la production et le raffinage de sucre, dans le cadre de contrats proches du « clé en main » intégral.

Seule la sucrerie du Beht (SUNAB), la première du Maroc indépendant, a été remportée par la société polonaise CEKOP à la suite d'un appel d'offres international.

Le groupe ouest-allemand BMA-Buckau-Wolf-Lucks a eu la responsabilité directe de l'étude et de la construction de quatre unités dont deux dans la région du Tadla (SUNAT et SUTA III) et deux dans le Gharb (SUNAG I et II).

L'Union des constructeurs de matériels et de sucreries (Belgique) devait signer avec l'Etat marocain un contrat « clé en main » relatif à l'implantation de la deuxième sucrerie du Tadla (SUTA II).

La sucrerie des Doukkalas, au capital de laquelle l'Etat marocain est associé au groupe Saint-Louis et à la Banque de Paris et des Pays Bas, aura été conçue par le Centre d'études de recherches et d'informations sucrières (CERIS) qui est le département d'assistance technique et engi-

(2) La réalisation de sucreries répond évidemment à un objectif prioritaire de satisfaction de besoins de consommation, compte tenu des habitudes de consommation des Marocains, ce qui n'est pas l'objet de notre propos.

neering de la Société des raffineries de sucre de Saint-Louis et de la « Générale sucrière » également liée à ce groupe (3).

C'est cette même société, où sont représentées les Raffineries de sucre de Saint-Louis, la Sucrierie-raffinerie Bouchon et Pajot et la Compagnie nouvelle des sucreries réunies, en association avec la Compagnie européenne de l'industrie sucrière (Tate & Lyle, Beghin, Eridania et Tirlemontoise) qui va donner corps au projet de la sucrierie-raffinerie de l'Oriental, SUCRAFOR. Les deux holdings promoteurs et constructeurs de cette unité représentaient à cette époque (1970/71) près des deux tiers de la production européenne de sucre.

La Sucrierie nationale de betteraves du Loukkos (SUNABEL), l'une des trois unités en cours de réalisation, relève pour l'essentiel de la société italienne d'engineering COMING (groupe IRI) en association avec Tirlemontoise et Eridania.

Cette énumération nous paraît présenter d'abord l'intérêt évident de montrer que la plupart des groupes « ensembliers » européens ont eu à prendre part, à un moment ou à un autre, à l'étude, à la construction et à l'assistance technique.

Elle suggère ensuite l'idée que, contrairement à toute attente, l'expérience marocaine en la matière resterait limitée.

A cet égard, il y a lieu d'observer que le ministre de tutelle cherche cependant à mettre en place une structure technique d'accueil d'un tel engineering étranger, par la constitution de commissions chargées d'élaborer les cahiers de charges et de procéder au dépouillement des offres.

C'est ainsi qu'à l'occasion des dernières sucreries, il a été possible d'alléger le nombre de certains équipements superflus, de renforcer certains dispositifs et d'améliorer certains circuits du procès de traitement. Une telle étape, pour limitée qu'elle soit, n'en est pas moins utile mais ne saurait remplacer une politique de conception et de construction des futures unités par des moyens à forte participation nationale.

L'un des effets à attendre de la mise en œuvre d'une telle politique serait, sinon une réduction de l'investissement à la tonne installée, tout au moins son maintien au niveau du coût moyen enregistré par les unités où l'Etat est associé à des intérêts privés qui sont majoritaires (4).

En somme, autant les circuits internationaux de l'engineering n'ont pas cherché à transférer leurs méthodes de conception et de réalisation, ce qui aurait signifié une auto-limitation progressive de leurs interventions, autant le pays d'accueil s'est déchargé en grande partie de ses responsabilités sur les groupes étrangers avec tous les risques et inconvénients que cela comporte au niveau des coûts et de la maîtrise technologique.

(3) Catalogue de l'engineering, 1972, « Génie Industriel », Documentation Industrielle.

(4) Ramené à la tonne de sucre installée, l'investissement aura été des plus faibles pour SUCRAFOR (2229 DH environ) en 1971 et pour la Société des Doukkalas après extension (2143 DH) en 1976, en dépit du taux d'inflation qui a été enregistré entre les deux périodes. La Sucrierie nationale de betteraves du Loukkos, en cours de démarrage aurait nécessité près de 7 500 DH d'investissement à la tonne de sucre installée soit aux environs de 3,5 fois (schématiquement) l'investissement à la tonne dans le cas des Doukkalas.

C. — UN BLOCAGE OBJECTIF A L'APPARITION ET AU DÉVELOPPEMENT D'UNE STRUCTURE NATIONALE D'ENGINEERING

Il est incontestable que les bureaux et organismes d'études techniques marocains, non associés directement ou indirectement à des groupes ou à des sociétés d'études étrangères, paraissent confinés à un statut de structures marginales.

Le « sérieux » des uns est opposé à l'absence de « références » chez les organismes privés marocains, à moins que ceux-ci ne participent à un appel d'offres en s'insérant dans le cadre d'une formule faisant état du soutien d'un partenaire étranger.

C'est ce qui expliquerait, dans une certaine mesure, le nombre important de bureaux d'études techniques locaux réduits à la fonction d'« antennes » chargées le plus souvent des contacts avec les instances administratives.

Cette action de blocage aura été encore beaucoup plus marquée dans le cas d'un organisme étatique, comme le Bureau d'études et de participations industrielles (BEPI) qui devait assumer les responsabilités d'un centre national de conception et de contrôle des réalisations dans le secteur industriel.

Les facilités de financement ouvertes par les groupes ensembliers étrangers ont été aussi déterminantes que les réseaux de relations privilégiées existant entre les filiales industrielles locales et leurs maisons mères dans la mise en veilleuse de cet embryon d'engineering public marocain.

L'importance prise progressivement par la dette extérieure dans l'économie en général, à partir des années 1962/63 dans le financement de projets déterminés en particulier devait contribuer à son tour à réduire le rôle du BEPI à une simple coordination théorique en matière industrielle.

La nature et les conditions des crédits qui devaient être mis en place par les sociétés étrangères sont des éléments dont le poids est loin d'être secondaire et interviennent fréquemment comme moyen privilégiant les rapports à entretenir avec l'engineering étranger.

La dépendance relativement étroite des principales unités industrielles locales par rapport aux groupes industriels principalement français a constitué une limite objective et réelle à une meilleure appréciation par le BEPI du capital industriel et technique immobilisé au Maroc.

Cette structure devait être progressivement déchargée des projets dont elle avait eu la responsabilité depuis sa création. Il en a été ainsi de l'unité de production d'engrais phosphatés « Maroc-Chimie » (complexe chimique de Safi) dont la responsabilité du suivi des études et de la réalisation devait être confiée à l'Office chérifien des phosphates. Il en a été de même dans le cas du projet d'une sidérurgie nationale, dont l'une des premières esquisses

a été élaborée par les services du BEPI qui devaient être à l'origine de la constitution en 1974 d'une société nationale de sidérurgie, après avoir été du ressort de l'Administration de l'Industrie.

Devenant Bureau d'études interministérielles (BEI) au début des années 1970, puis Office de développement industriel en 1974, l'ancien BEPI devait être confiné dans les faits à une fonction de simple prospecteur d'occasions de profits dans le secteur industriel pour le capital privé national et international.

Une telle évolution paraît également de nature à lever les appréhensions éprouvées par la Banque Mondiale quant à l'expansion du secteur privé au Maroc, dans la mesure où le BEPI tendait à apparaître surtout comme un instrument du développement et de l'élargissement de la sphère de domination du secteur public (5).

*

**

Au Maroc, la stratégie proprement dite des sociétés étrangères, que nous n'avons cernée d'ailleurs que fort partiellement, nous semble être orientée vers la réalisation d'importants profits, soit à travers le procès de conception, soit à travers celui de la mise en œuvre des investissements, soit à travers leur intégration, le plus souvent. Il semble par ailleurs, que si une telle stratégie a pu connaître des succès réels c'est que dans une large mesure, les structures techniques nationales aptes à la contrecarrer n'ont guère pu assurer un début de relèvement.

Mohammed GERMOUNI *

(5) « ... Before undertaking a new project, BEPI should make a genuine effort to interest local and foreign private capital in taking over responsibility for its financing ». D'après « The Economic Development of Morocco, published for the IBRD, by John Hopkins Press, Baltimore, 1966, p. 193.

(*) Banque nationale pour le développement économique. Rabat.